

## CONSULTATION

### RÉALISATION DE PRISES DE VUE PHOTOGRAPHIQUES

(en vue d'alimenter la photothèque du Projet de PNR Astarac)

#### OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet la désignation **d'un ou plusieurs prestataires** pour la réalisation d'une banque d'images photographiques sur le territoire du projet de Parc naturel régional (PNR) Astarac, afin d'alimenter la photothèque du projet de PNR et d'enrichir visuellement ses différents supports de communication.

La prestation comprend les prises de vue, les déplacements sur sites et le traitement des photographies. Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

#### CANDIDATURE

Les candidatures devront être transmises **avant le 29 février 2024** accompagnées :

- du document en annexe intitulé CANDIDATURE complété par le candidat
- d'une attestation d'assurance responsabilité civile et professionnelle
- d'un devis détaillé (si le candidat le souhaite)

Ainsi que, dans la mesure du possible :

- de la présentation du photographe
- d'exemples de réalisations similaires
- de références clients
- de la méthodologie proposée sur la conduite du projet confié avec proposition de planning (nombre de jours de reportage par zone géographique, par thématique, par saison...)

**Informations complémentaires et questions à adresser à :** [contact@projet-astarac.fr](mailto:contact@projet-astarac.fr)

---

#### L'ASSOCIATION POUR LA CRÉATION DU PARC NATUREL RÉGIONAL ASTARAC

Elle a été constituée début 2021 pour porter la candidature au label PNR du territoire de l'Astarac (situé au sud du Gers). L'Association regroupe l'ensemble des parties-prenantes du projet : la Région Occitanie, le Département du Gers, les 6 Communautés de Communes et d'Agglomération concernées par le périmètre de projet, les 128 Communes membres, associées et villes-portes, ainsi que les 3 Chambres Consulaires (Chambre d'Agriculture, Chambre du commerce et chambre des Métiers).

Dans le cadre de ses missions d'informations et de promotion du projet de PNR, l'Association édite un certain nombre de supports de communication (documents papier et signalétique pour stand), anime un site internet et des médias sociaux. Ces différents supports de communication ont pour vocation de valoriser le territoire de l'Astarac et de mettre en lumière les actions menées par l'Association.

L'association a notamment pour mission d'élaborer la candidature du territoire au label PNR. Des documents de travail, à visée plus technique, administrative et règlementaire sont réalisées quotidiennement par l'équipe afin de synthétiser et formaliser la démarche du territoire et de ses acteurs.

## **OBJECTIFS DE LA PRESTATION**

Afin d'illustrer les supports de communication et les documents de travail, l'Association souhaite faire appel à des photographes professionnels, afin de renouveler la base photographique existante mais incomplète (d'un point de vue des thématiques évoquées, de la répartition géographique des prises de vue...).

Plus précisément, l'Association souhaite :

- pouvoir illustrer le territoire de l'Astarac dans son ensemble et dans sa diversité
- pouvoir illustrer les différentes thématiques qui sont abordées dans le cadre du projet de territoire et des actions portées par l'Association
  
- des visuels esthétiques (par leur qualité, la lumière et les couleurs...)
- de la diversité dans les prises de vue (vues d'ensemble, vues rapprochées...)
  
- pouvoir utiliser ces contenus sur tous les supports de communication (numérique, papier) et les mettre à la disposition de ses partenaires locaux (voir conditions 'Droits cédés et contrat').

## **LIEU D'EXÉCUTION DE LA PRESTATION**

Périmètre du projet de Parc Naturel Régional Astarac (y-compris les 3 communes associées et les 2 villes-portes) :

<https://www.projet-astarac.fr/demarche/perimetre/>

## **DÉTAIL DE LA PRESTATION**

**Nature des prises de vue :** Elles s'étaleront sur plusieurs journées, sur une année, principalement par beau temps sur le printemps et l'été, mais aussi des prises de vues automnales et hivernales. Elles devront être effectuées en haute résolution (Des prises de vue aériennes par drone peuvent également être proposées).

**Durée :** 12 mois à partir de la signature du bon de commande

**Pré-production :** Une fois le-s prestataire-s sélectionné-s, un entretien préparatoire sera organisé afin de préciser les enjeux et d'échanger sur une **liste plus détaillée des sites et éléments à photographier**.

L'organisation des déplacements et éventuellement des repérages pour les prises de vue sera prise en charge par le prestataire.

**Figuration :** Les prises de vue, en fonction de leur nature, pourront être organisés avec des figurants. Pour cela le prestataire pourra faire appel à des figurants volontaires en rapport avec les thématiques ou faire appel à l'association. Chacune de ces personnes fera l'objet d'une autorisation d'exploitation et de diffusion. Une copie de l'ensemble des autorisations sera transmise au maître d'ouvrage.

Les prestataires sélectionnés travailleront en **autonomie**. Ils opèreront dans le respect des réglementations en vigueur, avec la meilleure déontologie professionnelle. L'Association se dégage de toute responsabilité en cas de litige opposant le photographe à une personne tierce morale ou physique.

**Sélection des photos** : Un comité de sélection sera constitué au sein de l'Association. Ce comité sera en charge de l'examen de l'ensemble des clichés proposés par le(s) prestataire(s) et de la sélection des prises de vues retenues dans le cadre de la prestation.

## **LIVRABLES**

### **Format**

Les fichiers des photos retenues seront fournis aussi bien en format « paysage » qu'en format « portrait » par lien de téléchargement ou tout autre moyen physique, en haute définition, à minima 300 dpi.

Le nom des fichiers livrés sera composé de : date + identification + localisation (commune) + photographe (P-Nom) [exemple : 2023-12\_identification\_commune\_Nom du photographe]

Le copyright doit être indiqué dans le nom et les propriétés des photos mais aucun filigrane, mention, signature ne devront apparaître directement sur la photo.

Les photos seront classées dans des dossiers par lots et sous lots.

### **Qualité artistique**

Il s'agit de créer des images lisibles, fortes et identitaires du territoire.

Les prises de vue devront s'effectuer en couleur.

### **Quantité**

Le photographe réalisera autant de clichés qu'il lui semblera nécessaire. Comme évoqué plus haut, **les photos retenues dans le cadre de la prestation seront sélectionnées parmi un plus grand nombre de photos présentées par le prestataire au Comité de sélection de l'Association** (exemple : 80 photos proposées par le prestataire pour lot, parmi lesquelles 50 photos sont retenues par le comité). Seules les photos sélectionnées seront rémunérées.

### **Délais de livraison**

La livraison des photos s'effectuera au fur et à mesure de la réalisation des prises de vue.

## **DROITS CÉDÉS ET CONTRAT**

Le prestataire cèdera à l'Association et ses partenaires les droits d'usage, de représentation, de reproduction et d'adaptation des éléments conçus dans le cadre de l'opération, pour une durée de 10 ans (une réduction à 5 ans pourra être prévue pour les photos représentant des figurants), sans limitation de lieu, d'étendue et de destination. Il est précisé le contenu de ces droits :

### **Le droit d'usage :**

Il s'agit du droit d'exploiter l'ensemble des éléments conçus dans le cadre de nos opérations, aux fins d'effectuer toute forme de traitement, à quelque titre que ce soit, hors utilisation commerciale.

### **Le droit de reproduction :**

Le droit de reproduire ou de faire reproduire l'ensemble des éléments conçus dans le cadre de l'opération, sur tout support, notamment papier, numérique, ou tout autre support informatique ou électronique, connu ou inconnu, actuel ou futur, sans limitation de nombre et de format.

**Le droit d'adaptation :**

Le droit d'adapter, de faire adapter l'ensemble des éléments conçus dans le cadre de l'opération, de les faire évoluer, d'en intégrer tout ou partie vers ou dans des œuvres existantes ou à venir, et sur tous supports mentionnés au présent article.

**Le droit de représentation :**

Le droit de représenter l'ensemble des éléments conçus dans le cadre de l'opération, de diffuser ou de faire diffuser, de quelque manière que ce soit, par tout procédé, quel qu'il soit, connu ou inconnu à ce jour, et notamment par tous réseaux de télécommunications, actuels ou futurs, et ce sur tout support et en tout format, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers ou organisme.

Le prestataire garantira en outre l'Association et ses partenaires contre toute revendication effectuée par des tiers quant aux droits de propriété intellectuelle.

**Contrat**

Un contrat sera établi entre le(s) prestataire(s) retenu(s) et l'Association pour la création du PNR Astarac.

**Droits à l'image**

Les photographies peuvent représenter des lieux, bâtiments, monuments architecturaux, œuvres, objets et marques protégés et déposés ainsi que des personnes et animaux protégés (par le droit d'auteur-articles L-111-1 à L.132 du code de la propriété intellectuelle- et par le droit à l'image et à la propriété-article 9 et 544 du code civil).

Il appartient au(x) prestataire(s) retenu(s) de négocier directement avec les titulaires de ces droits les éventuelles autorisations nécessaires à l'utilisation des photographies (publication, reproduction, représentation) en faisant signer une décharge qui sera remise à l'Association à l'issue de la prestation. En cas de litige, la responsabilité du(des) prestataire(s) est totalement engagée.

**Utilisation par des tiers**

Les tiers autorisés à reproduire les productions, objets du présent appel à proposition sont :

- La presse française et internationale dans le cadre des actions de communication et de promotion du projet de Parc Naturel Régional Astarac.
- les organismes territoriaux travaillant en partenariat avec l'Association (CDT du Gers, Région Occitanie, communes, association ...) ; Ceci dans le cadre d'une exploitation à caractère promotionnel et non commercial.

Le(s) prestataire(s) s'engage(nt) à ne pas utiliser ni diffuser les photographies réalisées, sauf avec une autorisation expresse du maître d'ouvrage.

**PARTICIPATION FINANCIÈRE**

Chaque candidat complètera l'annexe 'Candidature' et y détaillera par lot sur lesquels il candidate :

- une estimation du nombre total de photos qu'il envisage de proposer
- le prix par lot de 50 photos sélectionnées par l'Association
- le prix par lot de 25 photos sélectionnées en supplément par l'Association

Ces prix doivent inclure :

- le travail de post-production (mise aux formats et retouches photos des différents fichiers pour l'ensemble des prises de vue sélectionnées)
- la cession des droits pour une durée de 10 ans / inclus dans la prestation
- l'estimation des frais de déplacement (estimation kilométrage)
- les frais techniques
- les éventuels frais annexes (à détailler)

Le prestataire ne pourra demander aucune autre rémunération à quelque titre que ce soit que celle présentée dans son devis.

### **Modalités de paiement :**

Les modalités de paiement seront définies avec chacun des prestataires sélectionnés et précisées dans son contrat.

## **LES LOTS**

La présente consultation a été scindée en différents lots.

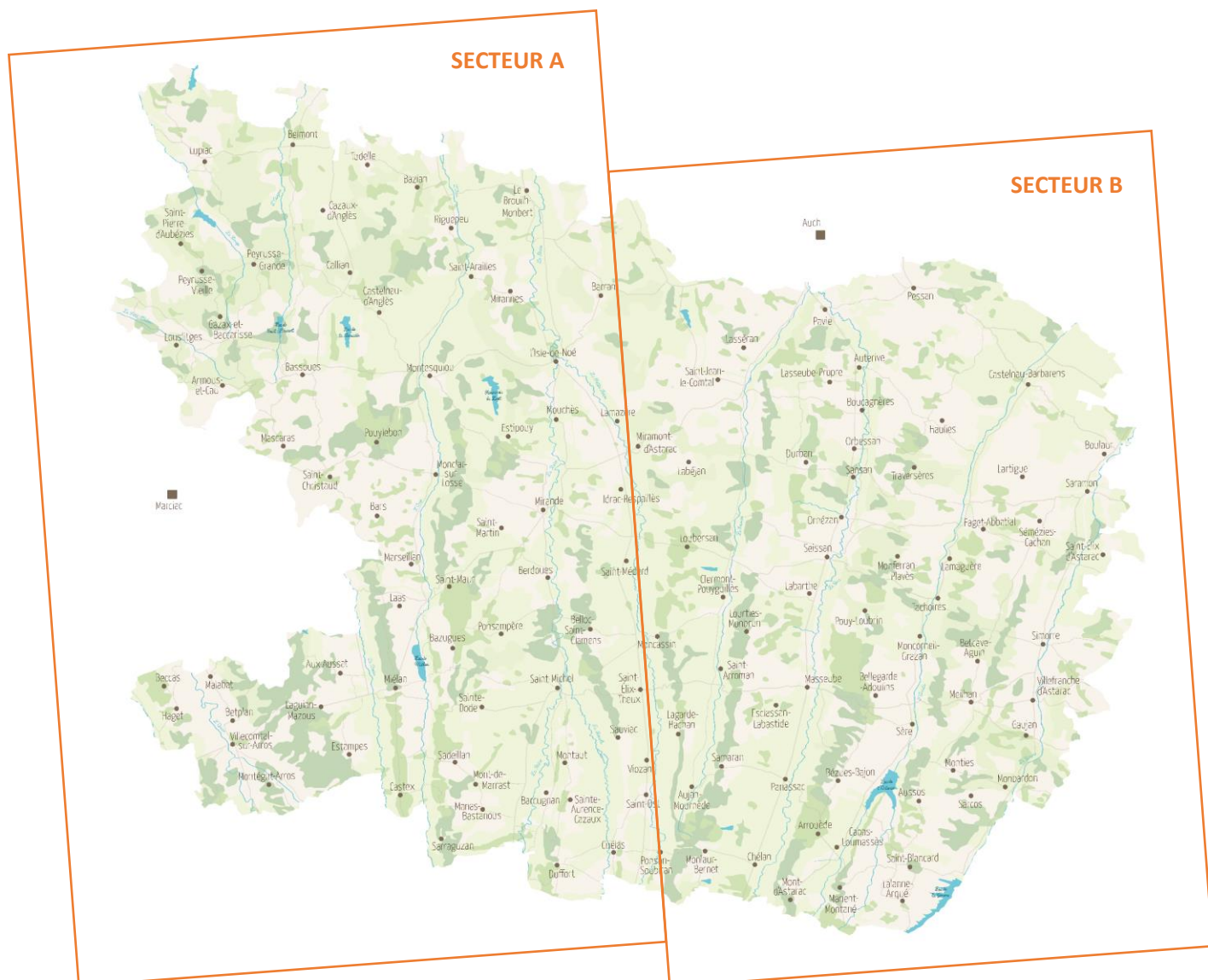
Rappel des objectifs attendus de la prestation : **représenter le territoire de l'Astarac (dans toute sa diversité) et les thématiques abordées par l'association (dans le cadre de ses actions et travaux)**

### **// Lots par thématiques :**

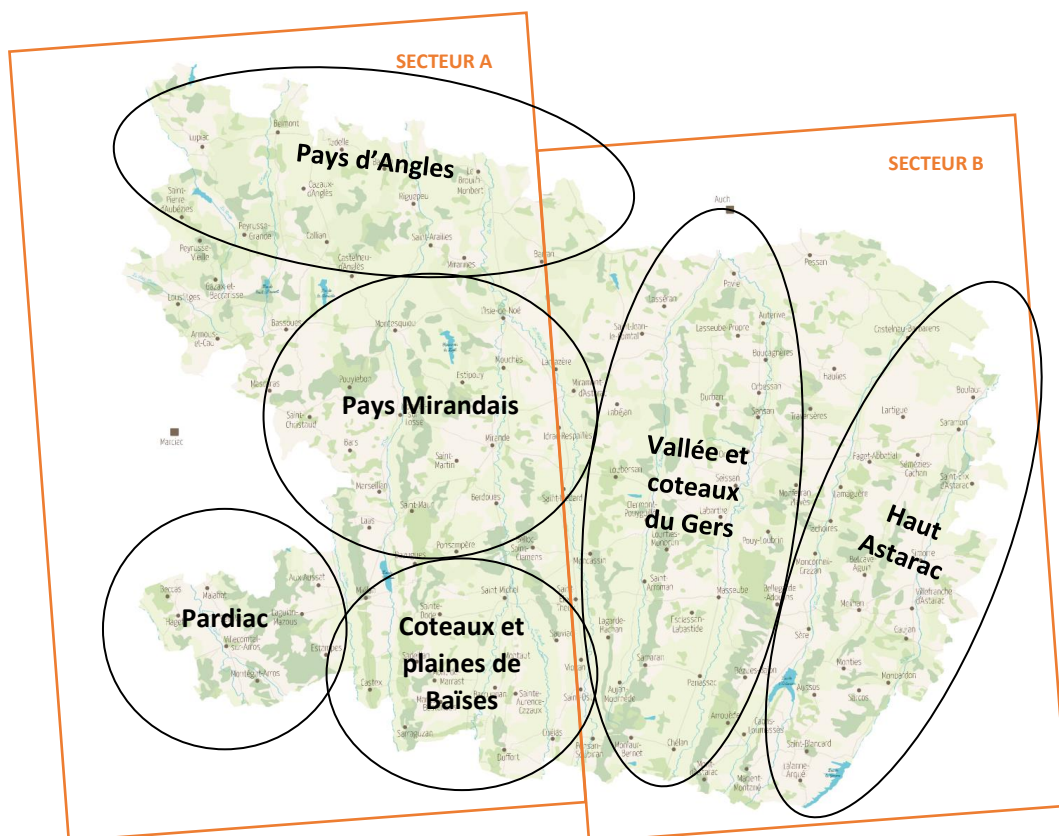
Afin de saisir au mieux les attentes de l'Association sur les différentes thématiques de travail, les prestataires ont la possibilité de consulter des documents synthétiques disponibles sur le site internet du projet : <https://www.projet-astarac.fr/demarche/>

### **// Certains lots sont scindés par secteur géographique : Secteur A // Ouest - Secteur B // Est**

Secteurs délimités par la RD2 : axe nord-sud reliant L'Isle-de-Noé / St Médard / St Ost



Lot 1 // Paysages et patrimoine naturel	Lot 1-A Secteur Ouest	Lot 1-B Secteur Est
Paysages variés, aux 4 saisons (5-10 photos hivernales, 10 photos automnales, 15-20 en été et 15-20 au printemps) Vues sur les Pyrénées Vues sur ville, village, habitat isolé, exploitation agricole Paysages agricoles variés : cultures, élevage... Paysage de forêt Paysages 'mosaïque' : haie, champs, prairies, routes, chemins, rivières... Rivières (de l'amont à l'aval), mares, plans d'eau, ... Paysages des différentes « petites régions » de l'Astarac (=sous-entités) cf. carte ci-dessous	<b>Objectif :</b> 50 photos sélectionnées par l'Association	<b>Objectif :</b> 50 photos sélectionnées par l'Association



Lot 2 // Patrimoine bâti - Aménagement de l'espace	Lot 2-A Secteur Ouest	Lot 2-B Secteur Est
Villes, villages et hameaux : bastide, rue, halle couverte, arcades, kiosques, places, fontaines, jardins... Habitat isolé, ferme en L, gasconnes... Matériaux diversifiés : bâti terre crue (pisé, damier), colombage, pierre (grès, calcaire), construction récente, ... Patrimoine religieux, églises et petites chapelles, croix... Monuments, statue, pont, moulin, tour, château, séchoir à tabac, crisp maïs, puits, pigeonnier, ... Maison à l'abandon, en cours de rénovation... Mottes castrales Patrimoine lié à l'eau : ponts, déversoirs, moulins, fontaines, sources bâties et lavoirs...	<b>Objectif :</b> 50 photos sélectionnées par l'Association	<b>Objectif :</b> 50 photos sélectionnées par l'Association

Lot 3 // Agriculture	
<p>Cultures : maïs, blé, colza, tournesol... (semis, levée, binage, floraison, moisson...)  Élevages : volaille, porc, bovin, ...  Espèces locales : poule noire, vache mirandaise, porc noir, dindon, oie...  Sols : sol nu, travaillé, engrais vert, prairie, champs, foin, coteaux en friche...  Agroforesterie, haie, biodiversité  Circuits-courts : transformation à la ferme, dégustation, vente à la ferme, ...  Bâti agricole : bâtiments anciens et récents / bâtiments d'élevage, de stockage... / silos/ séchoirs à tabac  Équipements : tracteurs, irrigation, énergies renouvelables (méthanisation, photovoltaïque...)</p>	<p><b>Objectif :</b>  <i>50 photos  sélectionnées  par l'Association</i></p>

Lot 4 // Vie locale - économie - culture	
<p>Activités de pleine nature : cyclo (route et VTT), randonnée pédestre et équestre, tables paysage, camping...  Danses gasconnes  Animations, manifestations, festivals, visites guidées, ...  Marchés de plein vent  Commerces (bourgs-centre / petit commerce) / boutiques, restaurants, cafés...  Artisanat, artisanat d'art</p>	<p><b>Objectif :</b>  <i>50 photos  sélectionnées  par l'Association</i></p>

Une fois les prestataires sélectionnés, une liste plus détaillée des différentes prises de vue attendues sera transmise pour chacun des lots.

# **CANDIDATURE**

## **RÉALISATION DE PRISES DE VUE PHOTOGRAPHIQUES**

(en vue d'alimenter la photothèque du Projet de PNR Astarac)

<b>NOM et Prénom</b>	
<b>Nom de l'entreprise</b>	
<b>Adresse postale</b>	
<b>Téléphone</b>	
<b>Email</b>	

Merci de cocher le(s) lot(s) pour lesquels vous souhaitez candidater :

	Secteur A // OUEST	SECTEUR B // EST
Lot 1 // Paysages et patrimoine naturel		
Lot 2 // Aménagement de l'espace - Patrimoine bâti		
Lot 3 // Agriculture		
Lot 4 // Vie locale - économie - culture		

<b>Je, soussigné-e</b>	<b>(Nom Prénom - Fonction) ,</b>
<b>Représentant-e légal-e de l'entreprise</b>	<b>,</b>
<b>reconnait avoir pris connaissance du cahier des charges de la consultation et accepte ses conditions.</b>	
<b>Fait à</b>	<b>le 2023</b>
<b>Signature et cachet</b>	



## DÉTAIL PRESTATION

		Nombre total de prises de vues proposées (estimatif à titre indicatif)*	Tarif net par lot 50 photos sélectionnées par l'Association	Tarif net par lot 25 photos supplémentaires sélectionnées par l'Association
Lot 1 // Paysages et patrimoine naturel	Secteur A // OUEST			
	Secteur B // EST			
Lot 2 // Patrimoine bâti - Aménagement de l'espace	Secteur A // OUEST			
	Secteur B // EST			
Lot 3 // Agriculture				
Lot 4 // Vie locale - économie - culture				

\* Il s'agit du total de prises de vue que vous envisagez de réaliser parmi lesquelles l'Association fera sa sélection. Seules les photos retenues par l'Association seront payées.